

MAIRIE DU GUE DE VELLUIRE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le Conseil a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents: MM. MARQUIS Joseph, GABORIT Jonathan, BELY GIRARD Katy, BLONDET Sylvie, GOMES PIRES Cristina, LOUBRY Rudi, MARTIN Angelica, OLONDE Alexandre, SUIRE Charly, TEXIER Sandrine

Excusés : DEBAECKER Emmanuel qui donne pouvoir à LOUBRY Rudi
BOUCHET Guillaume qui donne pouvoir à BLONDET Sylvie
LECOCQ David qui donne pouvoir à OLONDE Alexandre
BONNIN Florian qui donne pouvoir à MARQUIS Joseph
METAY Karine qui donne pouvoir à GABORIT Jonathan

Secrétaire de Séance : Jonathan GABORIT

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de:

- Désigner les 3 délégués et 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain à la majorité absolue
3 délégués : BELY GIRARD Katy/ MARQUIS Joseph/ OLONDE Alexandre
3 suppléants : MARTIN Angelica /METAY Karine/ GABORIT Jonathan
- Désigner les 24 commissaires au CCID- Commission communale des impôts directs
- Demander une fin de compétences du SIVU Cantine au 31 août 2020 dans le cadre de sa dissolution
- Prendre en compte hors marché la facture de l'entreprise VENANT pour le démoussage de la couverture existante de la salle polyvalente d'un montant de 929.28€ TTC
- Signer un premier avenant au marché de lot de travaux n°9 : Serrurerie avec la S.A.E SICOM dans le cadre de la rénovation thermique de la salle municipale suite au rajout du coût de fournitures de sabots métalliques pour un montant de 908.54€ TTC
- Donner un avis favorable sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Vendée Littoral tel qu'il est présenté par le Conseil Communautaire
- Fixer le prix du terrain à 7.80 €/m² conformément à l'avis du Domaine sur la valeur vénale pour répondre à la proposition d'achat dans le cadre de l'acquisition de terrains en vue de la création d'un lotissement communal
- Mettre en place un système de convention de location pour les bâches sous les Halles avec un forfait de 50€ pour la pose et l'enlèvement des bâches et demander une caution de 500€ en garantie
- D'étendre le champ d'application de la convention @CTES déjà en place avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état en signant une nouvelle convention

Le PV sera consultable en Mairie sur demande
Affiché le 15 juillet 2020